

20/07/2017 : Prédation du loup : les éleveurs attendent du gouvernement des solutions pérennes – Michel Dantin (LR, PPE, Fr)

« La décision d'augmenter le quota de prélèvement de loups en France va dans le bon sens, mais elle est loin d'offrir, à elle seule, les garanties nécessaires à la poursuite de l'élevage dans des conditions sereines et durables » a expliqué Michel Dantin, député européen du Sud-est, à la suite de la publication du décret du gouvernement français autorisant le prélèvement de 40 loups pour l'exercice 2017-2018.

Depuis plusieurs années, la filière de l'élevage est confrontée à une forte augmentation des attaques de loups sur les troupeaux, qui menacent la pérennité de l'activité et les nombreuses filières en aval. Les régions montagneuses, notamment dans le Sud-est de la France, sont particulièrement concernées.

En cinq ans, le nombre de bêtes tuées a plus que doublé, passant à près de 9000 en 2017. Le nombre d'exploitations ovines est passé de 95 000 en 2010 à 70 000 en 2016.

« Fin mai, j'avais interpellé le Ministre de l'environnement par courrier pour demander l'abatage de 2 loups supplémentaires - et obtenu gain de cause - alors que le quota était déjà épuisé au moment où les éleveurs partaient en alpage », a rappelé Michel Dantin.

« Les éleveurs attendent à présent des solutions pérennes et des moyens efficaces pour assurer la protection de leurs troupeaux sur le long terme. L'abatage de loups est une mesure d'urgence à l'impact limité », a expliqué l'eurodéputé, « j'appelle le gouvernement à tout mettre en œuvre pour obtenir la révision de la Convention de Berne* et le déclassement du loup en tant qu'espèce strictement protégée », a-t-il ajouté.

« Aujourd'hui, ce sont les éleveurs qui sont menacés d'extinction. On constate déjà un fort recul de l'installation des jeunes professionnels, alors que l'élevage est une activité structurante dans ces territoires ruraux en perte de vitesse. Il est source de dynamisme économique et de tourisme », a conclu Michel Dantin.

*La Convention de Berne a été signée en 1979 et ratifiée par la France en 1990. Elle vise à assurer la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe.